



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 septembre 2017, à 19 h
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de la ville
M. Paul-Yvon Perron, Conseiller d'arrondissement
Mme Michelle Di Genova Zammit, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement.

ABSENCES :

M. Gilles Beaudry, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

M. Martin Savaria, Directeur d'arrondissement en remplacement
Me Viviana Iturriaga Espinoza, Secrétaire d'arrondissement substitut

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 00 et se termine à 19 h 16.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 16, mais aucune question n'est posée.

10.02

CA17 12186

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 septembre 2017, à 19 h

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou du 5 septembre 2017, à 19 h, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

10.03

CA17 12187

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 juillet 2017, à 19 h

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou, tenue le 4 juillet 2017, à 19 h, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.04

CA17 12188

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} août 2017, à 9 h

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Luis Miranda

et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou, tenue le 1^{er} août 2017, à 9 h, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.05

CA17 12189

Adjuger le contrat 17-16058, relatif à l'inspection et l'entretien préventif des systèmes CVAC - Bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Anjou pour une durée de cinq (5) ans, avec une option de prolongation d'un an, à la compagnie Kolostat inc., plus bas soumissionnaire conforme. Dépense totale de 865 408,62 \$ taxes incluses. Appel d'offres public 17-16058 - Trois (3) soumissionnaires

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adjuger à la compagnie Kolostat inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 14 juin 2017, soit pour une somme maximale de 865 408,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 17-16058;

d'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer tout document relatif à cette transaction; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1171154004

CA17 12190

Adjuger le contrat 2017-09, relatif aux travaux de reconstruction du boulevard des Sciences (entre les boulevards du Golf et Bourget) et du boulevard du Golf (entre les boulevards des Sciences et Métropolitain), à l'entreprise Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme. Dépense totale de 4 549 900,69 \$ (contrat : 4 299 900,69 \$ + incidences : 250 000,00 \$) taxes incluses. Appel d'offres public 2017-09 - sept (7) soumissionnaires

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 4 549 900,69 \$ taxes incluses pour l'exécution des travaux du contrat 2017-09 relatif aux travaux de reconstruction du boulevard des Sciences (entre les boulevards du Golf et Bourget) et du boulevard du Golf (entre les boulevards des Sciences et Métropolitain) comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

d'adjuger à l'entrepreneur Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 23 août 2017, soit pour une somme maximale de 4 299 900,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 2017-09;

d'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer tout document relatif à cette transaction; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1177715004

CA17 12191

Adjuger le contrat 2017-15, relatif à la réfection du stationnement de la bibliothèque Jean-Corbeil de l'arrondissement d'Anjou, à l'entrepreneur Excavation P. Dupras inc., plus bas soumissionnaire conforme. Dépense totale de 215 002,62 \$ taxes et contingences incluses. Appel d'offres public 2017-15 - quatre (4) soumissionnaires

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adjuger à l'entrepreneur Excavation P. Dupras inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat relatif aux travaux de réfection du stationnement de la bibliothèque Jean-Corbeil de l'arrondissement d'Anjou, au prix de sa soumission datée du 10 août 2017, soit pour une somme maximale de 215 002,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 2017-15;

d'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer tout document relatif à cette transaction; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.03 1177715002

CA17 12192

Adjuger le contrat 2017-16, relatif aux travaux de rénovation intérieure de la Bibliothèque Jean-Corbeil de l'arrondissement d'Anjou, à l'entrepreneur Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme. Dépense totale de 503 000,00 \$ taxes et contingences incluses. Appel d'offres public 2017-16 - quatre (4) soumissionnaires

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'adjuger à l'entrepreneur Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat relatif aux travaux de rénovation intérieure de la bibliothèque Jean-Corbeil de l'arrondissement d'Anjou, au prix de sa soumission datée du 18 août 2017, soit pour une somme maximale de 503 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 2017-16;

d'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer tout document relatif à cette transaction; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.04 1177421009

CA17 12193

Accorder au Carrefour Solidarité Anjou un soutien financier de 12 000 \$ pour la période 2017-2018 pour la mise en oeuvre du projet « Le coin du succès scolaire » dans le cadre de l'entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal (Entente MIDI-Ville 2017-2018). Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et cet organisme. Approuver l'entente de prêt de locaux en lien avec ce projet

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier de 12 000 \$ pour la période du 5 septembre 2017 au 15 juin 2018 au Carrefour Solidarité Anjou, pour la réalisation du projet intitulé « Le coin du succès scolaire » dans le cadre de l'entente (2017-2018) entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI);

d'approuver la convention entre cet organisme et la Ville-MIDI, ainsi que l'entente de prêt de locaux à intervenir entre la Ville de Montréal – arrondissement d'Anjou et le Carrefour Solidarité Anjou permettant la réalisation de ce projet;

d'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de l'arrondissement, ladite convention et l'entente de prêt de locaux et de fourniture de services;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense est entièrement assumée par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM).

ADOPTÉE

20.05 1170965023

CA17 12194

Accorder une contribution financière de 12 500 \$ à l'organisme Opération Surveillance Anjou (OSA) pour la mise en oeuvre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (année 2017) et approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et cet organisme

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté en juin 2003, le Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem);

ATTENDU QUE l'organisme Opération Surveillance Anjou (OSA) est mandataire de ce programme depuis 2003;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière de 12 500 \$ à l'organisme Opération Surveillance Anjou (OSA) dans le cadre du programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem) - année 2017;

d'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et Opération Surveillance Anjou (OSA) établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier dans le cadre du programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem);

d'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou la convention à intervenir avec cet organisme; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assurée par la Ville de Montréal.

ADOPTÉE

20.06 1170965013

CA17 12195

Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la table de quartier « Concertation Anjou », pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, conformément aux paramètres du programme de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local. Approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et cet organisme

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier au montant de 31 113 \$, à la table de quartier « Concertation Anjou », conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

d'approuver la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement d'Anjou et Concertation Anjou établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier dans le cadre des paramètres du programme de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

d'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou la convention à intervenir avec cet organisme; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉE

20.07 1170965022

CA17 12196

Rejeter la soumission reçue, annuler l'appel d'offres public 2017-10 relatif à la reconstruction et planage-revêtement sur diverses rues locales de l'arrondissement d'Anjou et payer des frais de compensation de 5 000 \$

ATTENDU QUE la seule soumission reçue est nettement supérieure au prix estimé par la firme EFEL experts-conseils, professionnels aux dossiers;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De rejeter la soumission reçue et d'annuler l'appel d'offres public 2017-10 relatif à la reconstruction et planage-revêtement sur diverses rues locales de l'arrondissement d'Anjou;

d'autoriser le paiement d'une somme de 5 000 \$ à Construction Bau-Val inc., seul soumissionnaire, à titre de dédommagement, tel que stipulé au Cahier des charges; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.08 1170558008

CA17 12197

Rejeter l'ensemble des soumissions reçues, annuler l'appel d'offres public 2017-11 relatif à la reconstruction des infrastructures de l'avenue Saint-Donat entre l'avenue Chénier et la limite de l'arrondissement d'Anjou, et les places Saint-Donat Nord et Sud, et payer des frais de compensation de 5 000 \$

ATTENDU QUE les travaux se sont révélés difficilement réalisables tel que prévus dans les documents de l'appel d'offres étant donné, entre autres, de la présence d'une école;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De rejeter toutes les soumissions reçues et ouvertes au cours de la séance d'ouverture de soumissions du 30 mai 2017, et d'annuler l'appel d'offres public 2017-11 relatif à la reconstruction des infrastructures de l'avenue Saint-Donat entre l'avenue Chénier et la limite de l'arrondissement d'Anjou, et les places Saint-Donat Nord et Sud;

d'autoriser le paiement d'une somme de 5 000 \$ à Les entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, à titre de dédommagement, tel que stipulé au Cahier des charges; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.09 1170558007

CA17 12198

Rapport sur la liste des décisions déléguées pour la période du 20 juin au 21 août 2017, des bons de commande, des demandes de paiement, des achats par carte de crédit et des virements budgétaires pour la période comptable des mois de juin et juillet 2017

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De recevoir le rapport de la directrice d'arrondissement faisant état des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50), comprenant la liste des décisions déléguées pour la période du 20 juin au 21 août 2017, et des bons de commande, des demandes de paiement, des achats par carte de crédit et des virements budgétaires pour la période comptable des mois de juin et juillet 2017.

ADOPTÉE

30.01 1170507022

CA17 12199

Autoriser la Division de la culture et des bibliothèques à tenir sa vente annuelle de livres usagés le samedi 9 septembre 2017 dans le cadre de la Journée portes ouvertes de l'arrondissement d'Anjou

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser la tenue d'une vente de livres usagés, le samedi 9 septembre 2017, dans le cadre de la Journée portes ouvertes de l'arrondissement d'Anjou;

de fixer le prix des documents comme suit :

- livres pour adultes : 0,50 \$ l'unité
- livres pour enfants : 0,25 \$ l'unité
- revues pour adultes : 2 \$ les parutions d'un an
- revues pour enfants : 1 \$ les parutions d'un an

d'autoriser le don des livres non vendus aux organismes angevins et, par la suite, aux organismes montréalais et internationaux, le tout, aux frais de l'organisme quant à leur transport; et

de déposer les recettes de cette vente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

30.02 1170556009

CA17 12200

Autoriser une dépense de 37 941,75 \$, pour des travaux supplémentaires d'essouchement, dans le cadre du contrat 16-15309 adjudgé à la compagnie Les Entreprises Ké Pasc - 7762763 Canada inc. majorant la valeur du contrat de 103 925,90 \$ à 141 867,65 \$

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 37 941,75 \$, taxes incluses, au contrat 16-15309, relatif aux services d'essouchement, adjugé à la compagnie Les Entreprises Képsc - 77627763 Canada inc. par la résolution CA16 12159 du 18 juillet 2016, majorant ainsi le montant total dudit contrat de 103 925,90 \$ à 141 867,65 \$; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

30.03 1171154003

CA17 12201

Autoriser une dépense de 52 215,46 \$, taxes incluses, pour l'achat et l'installation de cloisons vitrées dans le cadre de la rénovation de la bibliothèque Jean-Corbeil, pour les bureaux administratifs et la salle de formation, conformément à l'entente-cadre 85407 signée entre l'agglomération de la Ville de Montréal et l'entreprise Teknion Roy et Breton inc.

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser, dans le cadre des travaux de rénovation de la bibliothèque Jean-Corbeil, une dépense de 52 215,46 \$, taxes incluses, pour l'achat et l'installation de cloisons vitrées pour les bureaux administratifs et la salle de formation, auprès de l'entreprise Teknion Roy et Breton inc. fournisseur de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants avec laquelle l'agglomération de la Ville de Montréal a conclu l'entente-cadre 85407, pour une durée de cinq ans (CG13 0116), renouvelée pour un an le 18 mai 2017 (GC17 0182); et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

30.04 1176660012

CA17 12202

Autoriser une dépense estimée à 222 591,60 \$, taxes incluses, pour l'élimination des résidus de fonte au dépôt à neige Ray-Lawson, pour la période du 2 septembre 2017 au 31 décembre 2017, conformément à l'entente cadre numéro 951328 signée entre la Ville de Montréal et l'entreprise Recyclage Notre-Dame inc.

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale estimée à 222 591,60 \$, taxes incluses, pour la disposition des résidus du dépôt à neige Ray-Lawson, à raison de 48,24 \$ la tonne

métrique, incluant les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, le tout, en fonction d'une quantité prévisionnelle de 4 000 tonnes métriques, pour la période du 5 septembre au 31 décembre 2017, selon le contrat 14-13144 adjugé par la résolution CE14 0622 du 23 avril 2014 à la compagnie Recyclage Notre-Dame inc. et conformément à l'entente-cadre numéro 951328 conclue entre la Ville de Montréal et ledit entrepreneur, renouvelée pour une période additionnelle de 12 mois en vertu de la résolution CM16 1372; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

30.05 1171154002

CA17 12203

Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.9 visant à modifier la signalisation sur rue suite aux recommandations formulées par le Comité de circulation lors des réunions du 20 avril et du 18 mai 2017

ATTENDU les recommandations formulées lors des réunions du Comité de circulation tenues le 20 avril 2017 et le 18 mai 2017, présentées et déposées au conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2017;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance numéro 1333-O.9 aux fins de modifier la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, soit pour :

- Mettre aux normes la signalisation relative à l'interdiction de stationner sur le rond-point de l'avenue Pigeon;
- aménager un stationnement pour personnes handicapées à proximité du 6601 du boulevard Roi-René;
- installer un bollard à proximité du 8652 de l'avenue d'Allonnes;
- sur la rue Bombardier, débiter la zone hachurée au sol plus à l'est, dans le prolongement du trottoir de l'avenue Justine-Lacoste,
- sur l'avenue Des Ormeaux, modifier le marquage au sol par une ligne pleine entre les avenues Georges et de Chaumont et ajouter un panneau de signalisation interdisant le virage en U à l'intersection de l'avenue de Chaumont; et
- ajouter un bollard sur l'avenue des Ponts-de-Cé, entre les avenues Lionnaise et Montesquieu.

ADOPTÉE

40.01 1171462009

CA17 12204

Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.10 visant à modifier la signalisation dans le stationnement accessoire à la mairie de l'arrondissement d'Anjou afin de faciliter l'accès au parc Goncourt

ATTENDU QU'il y a lieu de favoriser l'accès au parc Goncourt à tous les résidents de l'arrondissement d'Anjou;

ATTENDU QU'il y a lieu de maintenir l'accès à la mairie pendant ses heures d'ouverture;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 125.2 du Règlement sur relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), sur le terrain de stationnement de la mairie d'arrondissement, seuls les détenteurs d'une vignette émise par l'arrondissement peuvent stationner aux endroits identifiés à cet effet;

ATTENDU QUE les samedis et dimanches, et qu'après 17 h les jours de semaine, 64 unités de stationnement avec vignette sont généralement inoccupées;

ATTENDU QU'il n'y a pas lieu d'agrandir l'aire de stationnement au détriment des espaces verts du parc Goncourt.

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance numéro 1333-O.10 aux fins de modifier la signalisation du stationnement accessoires à la mairie, au Service de sécurité incendie de Montréal et au parc Goncourt, située sur les lots 5 695 641 et 5 695 642, soit pour :

- Installer, aux entrées du stationnement, trois panneaux signalant que l'aire de stationnement est fermée de 23 h à 7 h, à l'exception des places réservées et de celles pour les détenteurs de vignette;
- installer, en périphérie de l'aire de stationnement, six panneaux indiquant que l'obligation de détenir une vignette est obligatoire du lundi au vendredi, de 7 h à 18 h; et
- modifier la signalisation existante afin de préciser que les quatre places de stationnement réservées au maire et à la direction générale, et les dix places réservées au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), le sont en tout temps.

ADOPTÉE

40.02 1171462012

CA17 12205

Congédiement d'un employé professionnel, matricule 135543999, affecté à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement a décidé de ne pas retenir la recommandation relative à l'employé matricule 135543999;

Il est proposé par Luis Miranda

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De maintenir le lien d'emploi avec l'employé matricule 135543999; et

de suspendre, sans solde, pendant un mois, cet employé et de lui réclamer la totalité des frais de retard dus.

ADOPTÉE

50.01 1176615001

CA17 12206

Nommer madame Jennifer Poirier, directrice des Services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe, à titre de secrétaire d'arrondissement et nommer madame Louise Goudreault, directrice d'arrondissement, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement d'Anjou, à compter du 12 septembre 2017

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Nommer madame Jennifer Poirier, directrice des Services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe, à titre de secrétaire d'arrondissement et nommer madame Louise Goudreault, directrice d'arrondissement, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement d'Anjou, à compter du 12 septembre 2017.

ADOPTÉE

51.01 1170507023

Dépôt 41

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement des documents suivants :

- Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation, tenue le 4 juillet 2017, à 18 h 30, relative au second projet de Règlement numéro RCA 40-23, modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40).

60.01 1176660010

Dépôt 42

- Compte rendu de la réunion du Comité de circulation tenue le 20 avril 2017; et
- Compte rendu de la réunion du Comité de circulation tenue le 18 mai 2017.

60.02 1170739008

CA17 12207

Levée de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 septembre 2017

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée à 19 h 33.

ADOPTÉE

70.01

Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Viviana Iturriaga Espinoza
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le
3 octobre 2017.
